

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 décembre 2017 la présidence de Mme Yvette AUBISSE, Maire.

Présents : Yvette AUBISSE, Philippe AUBISSE, Catherine CAUPENNE, Anne-Marie CHATARD, Sylvie GUITARD, Claude GOURINCHAS, Alain LAFEUILLE, Pascaline LALLET, Philippe MARTIN, Claudie NAUDON, Jacques PAGNOUX, Alexandre PORTHEAULT, Fabrice RECORD, Colette ROUBET, Christophe SENCIER, Stéphane TERRIEUX.

Procurations :

- Mme GEOFFROY Catherine a donné procuration à M. RECORD Fabrice.
- M. PAREAUD Pierre a donné procuration à Mme AUBISSE Yvette.
- Mme REBIERE-MERZEAU Annie a donné procuration à Mme CHATARD Anne-Marie

Désignation du secrétaire de séance :

Dès le début de la mandature, il a été décidé, à l'unanimité, que chaque élu serait secrétaire de séance, à tour de rôle en respectant l'ordre alphabétique des patronymes. C'est au tour de Catherine CAUPENNE d'assumer cette fonction.

ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 22/09/2017 relatif à différentes compétences

La CLECT de Limoges Métropole s'est réunie le 22 septembre 2017 pour examiner le transfert de charges concernant :

- Les offices de tourisme existants – concerne Limoges et Solignac
- L'aéroport de Limoges Bellegarde – concerne Limoges
- La viabilité hivernale – concerne toutes les communes
- Les plans locaux d'urbanisme – concerne toutes les communes
- La restitution de la compétence réseaux d'éclairage public aux communes – concerne Aureil, Condat, Le Vigen, Limoges, Solignac et Verneuil sur Vienne.

Mme le Maire présente la synthèse générale et explique les modes de calcul utilisés selon les cas (coût par habitant pour les PLU ou la viabilité hivernale, étude des comptes de gestion et administratif de l'aéroport,...)

M. PAGNOUX demande des explications sur le fonctionnement de la mise à disposition du personnel communal lors des épisodes d'enneigement. Claude GOURINCHAS explique le principe de mise à disposition du matériel et du personnel et le principe de remboursement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces conclusions.

19 VOIX POUR.

Ceinture maraîchère

Mme le Maire présente la charte d'engagement « Ceinture maraîchère ». Le projet porté par Limoges Métropole compte 3 objectifs :

- Créer un pôle d'activité dédié au maraîchage et aux circuits de proximité
- Trouver les moyens d'accès au foncier pour les porteurs de projet en maraîchage
- Structurer la filière de proximité, principalement vers la restauration collective scolaire

Le volet le plus important consiste en l'adhésion (gratuite) à la plateforme informatique AGRILocal, gérée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Ce logiciel permet la mise en relation des acheteurs (collèges, restaurants scolaires, maisons de retraite...) avec des producteurs locaux et de passer commandes dans le respect des marchés publics. Le Conseil Départemental apporte son soutien logistique pour former les acheteurs.

Mme le Maire propose d'adhérer à la charte et de former le cuisinier du restaurant scolaire. Une expérimentation se fera dans l'année sur un ou deux produits.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer cette charte.

19 VOIX POUR

Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal décide de donner son autorisation à Mme le Maire pour engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2018 les dépenses d'investissement suivantes sur le budget communal :

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 4 000 €
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles 70 000 €
- Chapitre 23 : immobilisations en cours 22 000 €

Conformément à la loi du 5 janvier 1988.

19 VOIX POUR

Révision des tarifs : salle des fêtes et salle de la Fanfare

Salle des fêtes : Les tarifs avaient été augmentés en 2014 (+ 2%) et en 2017 (+ 3%), La salle des fêtes a été louée 15 fois en 2016 et 13 fois en 2017 (sachant que tout l'été, elle a servi de salle de restaurant à l'accueil de loisirs pendant les travaux du restaurant scolaire).

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs de 2017,

19 VOIX POUR

Salle de la Fanfare : tarifs sans augmentation depuis 2010. L'électricité va être refaite et les radiateurs changés.

Mme le Maire propose :

25 € la 1/2 journée.

35 € la journée.

70 € la semaine (+ les frais de chauffage).

200 € par mois (+ les frais de chauffage).

Gratuit pour les associations subventionnées par la commune

Nouveau tarif : 180 € pour une location à usage professionnel pour les personnes extérieures à Solignac.

18 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

Location du gîte 5 aux professionnels – point annulé

Acquisition de parcelles formant voirie de lotissement et intégration dans le domaine public

Sur le lotissement de Ventaud, la commune a acheté à M. PENOT un chemin allant de la voie publique au ruisseau de Gravataud, cette voie va être classée dans le domaine privé de la commune. Sur le même lotissement, Mme LALOS cède à la commune une petite parcelle pour faire une voie de retournement (ramassage des ordures ménagères).

Mme le Maire demande au Conseil Municipal :

- l'autorisation d'acquérir la parcelle 1197 de Mme LALOS

- l'autorisation de transférer la parcelle 1197 de Mme LALOS et la parcelle 1189 de M. PENOT du domaine privé de la commune au domaine public.

Ces 2 parcelles seront ensuite intégrées à la « voirie » compétence de Limoges Métropole

19 VOIX POUR

Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon

2 concessions du cimetière de Solignac ont été constatées en état d'abandon : concessions de plus de 30 ans d'existence, état d'abandon constaté à 2 reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire demande l'autorisation de reprendre ces concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

19 VOIX POUR

Ces 2 concessions seront complètement démolies et les ossements trouvés seront mis dans un ossuaire, qui va être créé, par une entreprise assermentée. L'une de ces 2 concessions doit être vendue rapidement.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et modification du tableau des effectifs au 01/01/2018

Une des salariées de la commune a réussi son examen professionnel qui lui permet d'obtenir le grade « adjoint administratif principal de 2ème classe » avec effet au 01/01/2018.

Mme le Maire demande l'autorisation de créer le nouveau poste et de modifier le tableau des effectifs en annulant l'ancien poste « adjoint administratif de 2ème classe »

19 VOIX POUR

Création d'un compte Epargne Temps

Pour faire suite à la demande de plusieurs agents, Mme le Maire demande l'autorisation de mettre en place un Compte Epargne Temps à compter du 01/01/2018 (intégration des congés de l'année 2017). Le Compte Epargne Temps permet aux salariés qui le souhaitent d'épargner des jours de congés et de RTT.

19 VOIX POUR

Opération « rénovation façades » : prolongation de la convention et nouveaux dossiers

Un habitant de l'avenue St Eloi sollicite l'attribution de la subvention pour rénover sa façade. Le dossier est conforme.

Un autre dossier a été déposé pour une maison située rue de la Peyrade, Mme le Maire demande que le Conseil donne un avis favorable pour ces deux dossiers.

19 VOIX POUR

Le Conseil Municipal se prononce pour la reconduction pour une année (2018) de la convention avec le CAUE.

19 VOIX POUR

SOLILES : règlement du dossier après cessation d'activité

Le gestionnaire du Solilès a une dette de loyer de 7 152 € envers la commune. Cette dette ne rentre pas dans la liquidation judiciaire, le bail étant au nom du gestionnaire (et non de sa société). Vu la situation difficile de cette personne, Mme le Maire propose d'annuler 5 mois de loyer (de mars à juillet 2017) soit 3 500 €, de la mise sous sauvegarde (février 2017) jusqu'à la liquidation totale en juillet 2017.

13 VOIX POUR – 4 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement est reconduit au taux de 3 %

19 VOIX POUR

Demande de subvention FEADER pour l'aménagement du moulin et le lancement des activités nature

Dans le cadre du contrat d'attractivité 2018-2020 – région Nouvelle Aquitaine, CC ELAN, Limoges Métropole, nous pouvons déposer un dossier de subvention pour l'aménagement intérieur et extérieur du moulin. Le moulin a été rénové pour développer le tourisme de proximité (agglomération de Limoges). Projet de station Sports Nature initié par l'Agglomération, parc promenade, aires de jeux et de pique-nique, sentier pédagogique, sentier de randonnées, VTT, pêche,

M. PAGNOUX demande à avoir pour les travaux du « Moulin », le montant des lots. M. GOURINCHAS lui répond que tout est affiché sur les panneaux.

Mme le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention au FEADER (subventions européennes)

16 VOIX POUR – 3 CONTRE

Inscription des chemins de randonnées au PDIPR

Le Conseil Départemental souhaite inscrire 2 sentiers de randonnées de la commune dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne. (Boucle de la Borie, Sentier de la Briance et liaison Solignac/Le Vigen). La commune s'engage à gérer ces sentiers (entretien, travaux, autorisation de balisage) Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention cadre avec le Conseil Départemental.

19 VOIX POUR

Syndicat des Eaux Vienne/Briance/Gorre : Adhésion des communes de La Meyze, La Porcherie, Sereilhac et Ladignac le Long

19 VOIX POUR

Demande de parrainage sportif

La commune de Solignac compte parmi ses jeunes un sportif de 17 ans scolarisé au Pôle Espoir de Guéret (Cyclo Cross) et qui a déjà un très beau palmarès. Ce jeune doit participer tous les ans à un stage d'avant saison qui doit se dérouler au sud de Barcelone. Il est demandé aux jeunes de trouver des parrains pour aider au financement de leur stage. Par le passé, la commune a déjà soutenu des jeunes engagés sur des projets similaires. Mme le Maire propose d'encourager ce jeune en finançant son stage.

19 VOIX POUR

Installation classée – autorisation d'exploitation de la Société Véolia

Les services de la Préfecture nous demande d'informer le Conseil Municipal sur l'arrêté autorisant la société VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN à exploiter le centre de collecte, de tri et de transfert de déchets situé rue de Solignac à Limoges (document consultable en mairie).

Affaires diverses

Déclaration d'Intention d'Aliéner (droit de préemption) sur 18 bâtis et 9 terrains : La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Mme le Maire a adressé un courrier au président de Solignac en Fête pour l'interroger sur la poursuite des manifestations phares de Solignac (vide greniers et marché aux huitres). La réunion prévue en septembre n'a pas eu lieu, elle se tiendra le 16 janvier 2018.

M. GOURINCHAS annonce des comptages de véhicules prévu à Envaud et avenue d'Obernai. Les résultats seront disponibles en mairie.

La séance est levée à 22h55.